



demande de pension alimentaire à l'étranger

Par **marmous**, le **18/03/2010** à **12:31**

voilà je suis mariée avec un turc nous vivons en france et nous sommes sous le régime matrimonial français.

il était mariée avant avec une femme turque sous le régime turc, a eu 2 enfants le jugement de divorce ne prévoit aucune pension alimentaire en contrepartie d'avoir laissé tous les biens à son ex femme. Aujourd'hui son ex épouse entame une action pour demander une pension alimentaire or mon mari ne travaille pas.

Je voulais savoir est ce que le droit turc va primer sur le droit français et ce qu'elle peut réclamer je suis seule à travailler et nous ne payons pas d'impôt

merci